

4. Réservations :

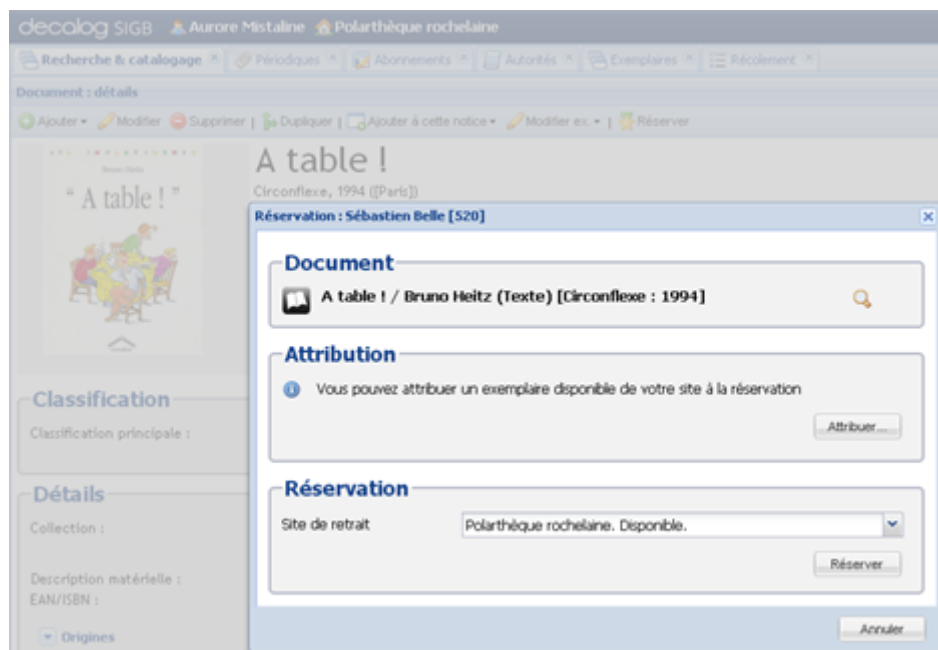
améliorations et enrichissements

4.1 Réserve d'exemplaires disponibles

Lorsqu'un exemplaire était disponible en rayon et qu'un abonné souhaitait le réserver, le professionnel était obligé de lui attribuer directement (retrait du document des rayons et mise de côté pour l'abonné réservataire, qui est prévenu de la disponibilité de sa réservation).

La nouvelle version permet au professionnel de faire une demande de réservation sur un exemplaire disponible sans être obligé de l'attribuer directement. La réservation apparaîtra ainsi dans l'onglet Attribution des réservations, dans l'attente de son attribution.

En d'autres termes, on peut désormais soit aller chercher l'exemplaire disponible en rayon immédiatement pour le mettre de côté (= attribution), soit "réserver en attente" et aller le chercher plus tard (= réservation).

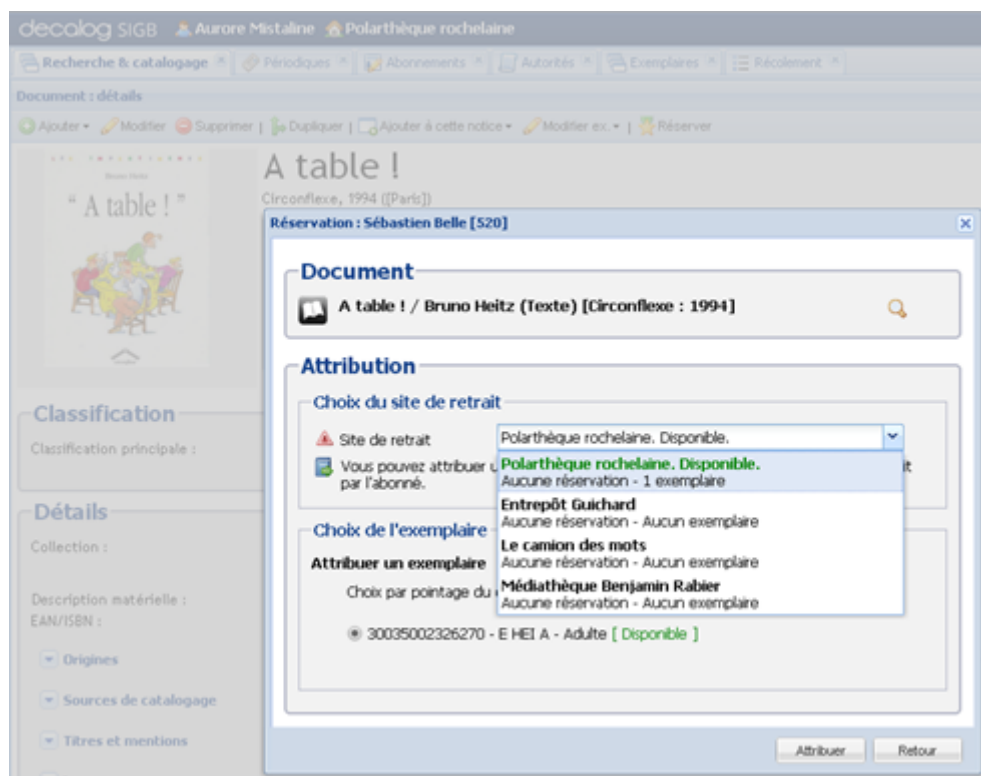


4.2 UNIQUEMENT POUR LES RÉSEAUX DE BIBLIOTHÈQUES : Transfert d'exemplaires

disponibles (dans le cadre des navettes de réservations)

Lorsqu'un exemplaire était disponible dans le fonds, le professionnel ne pouvait l'attribuer que pour un retrait dans son site : il n'était pas possible de transférer un exemplaire disponible de son site pour qu'il soit retiré sur un autre site.

La nouvelle version permet de pouvoir choisir un autre site de retrait lors de la réservation d'un exemplaire disponible : ce dernier pourra ainsi être directement prêté à un abonné fonctionnel de transfert pour être retiré par l'abonné sur le site choisi.



4.3 UNIQUEMENT POUR LES RÉSEAUX DE BIBLIOTHÈQUES : Délégation de la possibilité de forcer une réservation

La nouvelle version permet à un site d'autoriser les autres sites du réseau à forcer les réservations de ses exemplaires non réservables par l'abonné. Ce fonctionnement peut être choisi pour chaque site depuis Administration du réseau > Sites > Paramètres.

decatalog SiGB Aurore Mistraline Polarthèque rochelaine

Utilisateurs Sites Profils Assistants de prêts Regroupements de sites Comptes SPS

Ajouter Modifier

Modifier un site

Informations

Nom Polarthèque rochelaine

Paramètres Calendrier Transfert SPS

Réservations

Nombre maximum de réservations par exemplaire 3

Si un exemplaire est disponible sur mon site :

- ☒ Autoriser l'attribution directe par les professionnels du site
- ☒ Autoriser la réservation par les professionnels des autres sites
- ☒ Autoriser la réservation par les abonnés depuis le portail public

Si les exemplaires de mon site ne sont pas réservés :

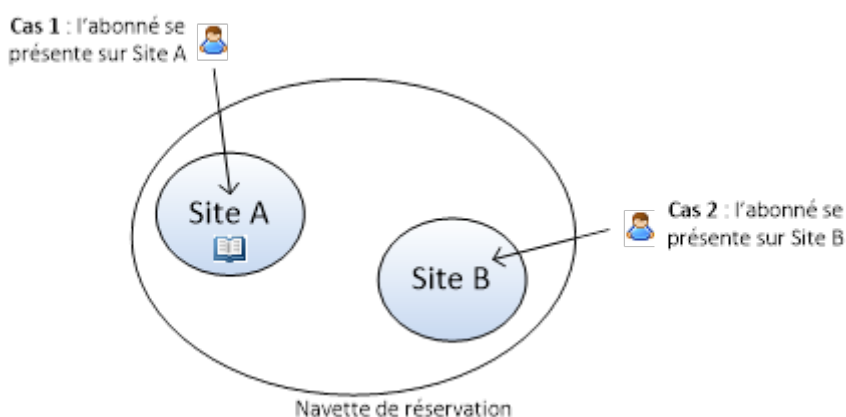
- ☒ Autoriser la réservation forcée par les professionnels de mon site
- ☐ Autoriser la réservation forcée par les professionnels des autres sites

Prêts - retours

- ☐ Encasement avec reçu
- ☒ Afficher un message au retour d'un exemplaire en nouveauté
- ☒ Autoriser le prêt de mes exemplaires localisés par erreur dans un autre site

Illustration à travers un exemple concret :

Une notice possède un exemplaire adulte dans le site A et un abonné n'ayant droit qu'aux documents jeunesse demande à un professionnel de lui réserver ce titre.



Avant :

- Cas 1 : Le professionnel de A peut forcer la réservation et choisir Site A comme site de retrait (ou Site B dans le cadre des navettes de réservation).
- Cas 2 : Le professionnel de B ne peut pas forcer les réservations de A et la réservation n'est pas autorisée.

Maintenant (si Site A active l'autorisation de forcer ses réservations aux professionnels des autres sites) :

- Cas 1 : Le professionnel de A peut forcer la réservation et choisir Site A comme site de retrait (ou Site B dans le cadre des navettes de réservation) comme avant.

- Cas 2 : Le professionnel de B peut également forcer la réservation et choisir Site A comme site de retrait (ou Site B dans le cadre des navettes de réservation).
-

Created 2026-07-16 11:59:07 UTC by Admin

Updated 2026-07-16 12:02:29 UTC by Admin